

SMV 16-27 Square du Docteur Blanche  
SMV 16-31 Villa de Montmorency

SMV 16-27

LS 100-100

SMV 16-31

Toutes les parcelles de ce secteur sont signalées  
pour leur intérêt patrimonial, culturel ou paysager

Emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements

(L. 151-41 4°)

LS 100-100

Les obligations attachées aux emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements  
figurés sur le plan sont définies par les indications écrites qui accompagnent chaque prescription  
(LS x-y, BRS x-y, LS \*, BRS \*) dans les conditions énoncées à l'article UG.1.5.2.